

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 16 novembre 2012, à 14H15 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire  
M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller  
Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

RÉS. 2012-11-315 OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité l'ouverture d'une séance extraordinaire ayant pour objet l'achat du traineau d'Ésimésac Gélinas.

Adoptée

RÉS. 2012-11-316 TRAINEAU ÉSIMÉSAC GÉLINAS

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par monsieur Richard Garant, il est résolu à l'unanimité l'achat du traineau d'Ésimésac Gélinas au coût de 1 000.00 \$. La propriétaire est madame Gisèle Auger du 2840, avenue Principale, Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

RÉS. 2012-11-317 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 14H20.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Dir. Générale sec-trésorière

\_\_\_\_\_  
André Garant, maire